

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant autorisation de travaux de réhabilitation des réseaux
Rue du Dr Jean Pidoux
Commune de POUQUES-LES-EAUX,

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,
VU l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment l'article R411-8,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 4 èmes partie, 8 èmes partie (signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU la demande de la société SADE en date du 19 mars 2026,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement au droit des travaux,

ARRETE

Article 1er : L'entreprise SADE est autorisée à réaliser des travaux de renouvellement de conduites pour l'eau usée et l'eau potable rue du Dr. Jean Pidoux, à partir du 07 avril au 14 2026.

Article 2 : La circulation sera alternée et régulée par un feux tricolore, rue du Dr.Jean Pidoux, durant les travaux.

Article 3 : Le stationnement sera interdit sur l'ensemble du chantier, durant les travaux. Des panneaux seront installés par l'entreprise.

Article 4 : La circulation sera limitée à 30km/h sur l'emprise des travaux.

Article 4 : L'entreprise SADE, est seule responsable, tant envers la Ville de Pougues-les-Eaux qu'envers un tiers, de tout accident, dégât ou dommage de quelques natures que ce soit, ainsi que de tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public. Elle devra être assurée au titre de la responsabilité civile et souscrire les polices d'assurances nécessaires pour toute la durée des travaux.

Article 5 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle Livre I, 8ième partie du 6-11-1992. La pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par le demandeur.

Article 6 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, l'entreprise SADE, le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale de Pougues-les-Eaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à POUQUES LES EAUX, le 23 mars 2026.

Le 1^{er} Adjoint,

Gilles Bertrand



Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil
58320 Pougues-les-Eaux
03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr



Villages d'avenir

